

**Date de convocation** : jeudi 4 avril 2024  
**Date et heure de séance** : 11 Avril 2024 19h30  
**Heure de levée de la séance** : 22h15

Maxime CONDON a donné pouvoir à Cécile GALLIEN

**Pouvoirs**

N°1	Approbation du PV du dernier Conseil municipal	Validé	Unanimité																																																																					
N°2-1	DIA AW 548,549,550 A 11,12 et 153	Ne pas préempter	Unanimité																																																																					
N°2-2	DIA AI 219,220,260	Ne pas préempter	Unanimité																																																																					
N°2-3	DIA AD 430,431	Ne pas préempter	Unanimité																																																																					
N°2-4	DIA AD 428,433	Ne pas préempter	Unanimité																																																																					
N°2-5	DIA B 842,667,654,287,379, 740,744,748,756,765,766,791,802,427 et 436 + C 21,22 et 29 + D2	Ne pas préempter	Unanimité, Gilles Collange et Mélodie Odoul ne prennent pas part au vote																																																																					
N°3	DIA commerciale - AH 447	Ne pas préempter	Unanimité, Gilles Collange et Marielle Allibert ne prennent pas part au vote																																																																					
N°4	Autorisation de signature de l'avenant à la convention cadre d'ORT intégrant la modification du périmètre Action Cœur de Ville au Puy-en-Velay	AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention cadre ORT afin d'intégrer la modification du périmètre Action Cœur de Ville au Puy-en-Velay	Unanimité																																																																					
N°5-1	Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2023 Budget annexe « Terrains route de Bellevue »	Approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2023 Budget annexe Terrains route de Bellevue	Unanimité																																																																					
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>RESULTAT CA 2022</th> <th>VIREMENT A LA SI cpte 1068 au CA</th> <th>RESULTAT DE L'EXERCICE 2023</th> <th>RESTES A REALISER 2023</th> <th>SOLDE DES RESTES A REALISER</th> <th>CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td>- 9 965.11 €</td> <td></td> <td>D</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>R</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>INVEST</td> <td>- 9 965.11 €</td> <td></td> <td>- €</td> <td>- €</td> <td>- €</td> <td>- 9 965.11 €</td> </tr> <tr> <td>FONCT</td> <td>20 193.33 €</td> <td></td> <td>- €</td> <td>- €</td> <td>- €</td> <td>20 193.33 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>20 193.33 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>10 228.22 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.</p> <p><b>Remarque : pour un budget lotissement, il ne peut pas y avoir d'affectation au 1068.</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</th> <th>20 193.33 €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3"><b>Affectation obligatoire :</b></td> </tr> <tr> <td colspan="3">A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)</td> </tr> <tr> <td colspan="3"><b>Solde disponible affecté comme suit :</b></td> </tr> <tr> <td>Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)</td> <td></td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)</td> <td></td> <td>20 193.33 €</td> </tr> <tr> <td>Total affecté au c/ 1068 :</td> <td></td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td colspan="3"><b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b></td> </tr> <tr> <td colspan="3">Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement</td> </tr> </tbody> </table>					RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SI cpte 1068 au CA	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT			- 9 965.11 €		D							R			INVEST	- 9 965.11 €		- €	- €	- €	- 9 965.11 €	FONCT	20 193.33 €		- €	- €	- €	20 193.33 €			20 193.33 €				10 228.22 €	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023		20 193.33 €	<b>Affectation obligatoire :</b>			A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)			<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>			Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		- €	Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		20 193.33 €	Total affecté au c/ 1068 :		- €	<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>			Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		
	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SI cpte 1068 au CA	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT																																																																		
		- 9 965.11 €		D																																																																				
				R																																																																				
INVEST	- 9 965.11 €		- €	- €	- €	- 9 965.11 €																																																																		
FONCT	20 193.33 €		- €	- €	- €	20 193.33 €																																																																		
		20 193.33 €				10 228.22 €																																																																		
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023		20 193.33 €																																																																						
<b>Affectation obligatoire :</b>																																																																								
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)																																																																								
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>																																																																								
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		- €																																																																						
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		20 193.33 €																																																																						
Total affecté au c/ 1068 :		- €																																																																						
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>																																																																								
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement																																																																								
N°5-2	Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2023 Budget annexe Pôle de santé et de services	Approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2023 Budget annexe Pôle de santé et de services	Unanimité																																																																					
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>RESULTAT CA 2022</th> <th>VIREMENT A LA SI cpte 1068 au CA</th> <th>RESULTAT DE L'EXERCICE 2023</th> <th>RESTES A REALISER 2023</th> <th>SOLDE DES RESTES A REALISER</th> <th>CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td>- 10 902.21 €</td> <td></td> <td>D</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>R</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>INVEST</td> <td>- 15 404.98 €</td> <td></td> <td>4 502.77 €</td> <td>- €</td> <td>- €</td> <td>- 10 902.21 €</td> </tr> <tr> <td>FONCT</td> <td>33 522.91 €</td> <td>15 404.98 €</td> <td>15 875.17 €</td> <td>- €</td> <td>- €</td> <td>33 993.10 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>18 117.93 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>23 090.89 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.</p> <p>Décide d'affecter le résultat comme suit :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</th> <th>33 993.10 €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3"><b>Affectation obligatoire :</b></td> </tr> <tr> <td colspan="3">A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)</td> </tr> <tr> <td colspan="3"><b>Solde disponible affecté comme suit :</b></td> </tr> <tr> <td>Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)</td> <td></td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)</td> <td></td> <td>23 090.89 €</td> </tr> <tr> <td>Total affecté au c/ 1068 :</td> <td></td> <td>10 902.21 €</td> </tr> <tr> <td colspan="3"><b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b></td> </tr> <tr> <td colspan="3">Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement</td> </tr> </tbody> </table>					RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SI cpte 1068 au CA	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT			- 10 902.21 €		D							R			INVEST	- 15 404.98 €		4 502.77 €	- €	- €	- 10 902.21 €	FONCT	33 522.91 €	15 404.98 €	15 875.17 €	- €	- €	33 993.10 €			18 117.93 €				23 090.89 €	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023		33 993.10 €	<b>Affectation obligatoire :</b>			A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)			<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>			Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		- €	Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		23 090.89 €	Total affecté au c/ 1068 :		10 902.21 €	<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>			Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		
	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SI cpte 1068 au CA	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT																																																																		
		- 10 902.21 €		D																																																																				
				R																																																																				
INVEST	- 15 404.98 €		4 502.77 €	- €	- €	- 10 902.21 €																																																																		
FONCT	33 522.91 €	15 404.98 €	15 875.17 €	- €	- €	33 993.10 €																																																																		
		18 117.93 €				23 090.89 €																																																																		
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023		33 993.10 €																																																																						
<b>Affectation obligatoire :</b>																																																																								
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)																																																																								
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>																																																																								
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		- €																																																																						
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		23 090.89 €																																																																						
Total affecté au c/ 1068 :		10 902.21 €																																																																						
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>																																																																								
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement																																																																								
N°5-3	Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2023 Budget annexe « Village de vacances »	Approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2023 Budget Annexe Village de vacances	Unanimité																																																																					

		RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SI cpte 1068 au CA	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT	
			209 826.08 €		D R			
		INVEST - 168 705.50 €		- 37 120.58 €	46 122.58 €	- 34 395.58 €	- 240 221.66 €	
		FONCT 9 135.15 €	9 135.15 €	- 1 268.57 €	11 727.00 €		- 1 268.57 €	
						34 395.58	- 241 490.23 €	
		<p>Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,</p> <p>Décide d'affecter le résultat comme suit :</p> <p><b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b></p> <p><b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)</p> <p><b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)</p> <p>Total affecté au c/ 1068 :</p> <p><b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement</p>						
N°5-4	Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2023 Budget général	Approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2023 Budget Général						Unanimité
		RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT	
			8 074.26 €		D R			
		INVEST 13 358.50 €		- 21 432.76 €	564 696.51 €	- 327 257.11 €	- 335 331.37 €	
		FONCT 811 365.21 €	467 465.50 €	442 347.54 €	237 439.40 €		786 247.25 €	
			343 899.71 €				450 915.88 €	
		<p>Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,</p> <p><b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b></p> <p><b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)</p> <p><b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)</p> <p>Total affecté au c/ 1068 :</p> <p><b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement</p>						
							786 247.25 €	
							335 331.37 €	
							- €	
							450 915.88 €	
							<b>335 331.37 €</b>	
		<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>						
		Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement						
N°6	Vote des taux d'imposition 2024	approuve à l'unanimité la non augmentation des taux d'imposition communaux pour 2024, qui s'établissent comme ci-dessus						Unanimité
		Taxes locales	Taux 2024	Bases prévisionnelles 2024	Produits 2024			
		Taxe foncière (bâti)	42,51	1 601 000	680 585			
		Taxe foncière (non bâti)	95,54	61 800	59 044			
		Taxe d'habitation (résidences secondaires)	18,86	414 400	78 156			
N°7-1	Vote du budget primitif du budget général 2024	Approuve à l'unanimité le budget primitif du budget général 2024 et autorise Mme le Maire à réaliser des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section du budget général de la commune pendant l'exercice 2024						Unanimité
N°7-2	Vote du budget primitif 2024 du budget annexe de la ZA patte d'oie	Approuve à l'unanimité le budget primitif du budget annexe de la ZA patte d'oie 2024						Unanimité
N°7-3	Vote du budget primitif 2024 du budget annexe Terrains à vendre route de Bellevue	Approuve à l'unanimité le budget primitif du budget annexe Terrains à vendre route de Bellevue 2024 et autorise Mme le Maire à réaliser des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section du budget annexe Terrains à vendre route de Bellevue pendant l'exercice 2024						Unanimité
N°7-4	Vote du budget primitif 2024 du budget annexe du pôle de santé	Approuve à l'unanimité le budget primitif du budget annexe du pôle de santé 2024 et autorise Mme le Maire à réaliser des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section du budget annexe du pôle de santé pendant l'exercice 2024						Unanimité
N°7-5	Vote du budget primitif 2024 du budget annexe Village de Vacances	Approuve à l'unanimité le budget primitif du budget annexe Village de Vacances 2024 et autorise Mme le Maire à réaliser des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section du budget annexe Village de Vacances pendant l'exercice 2024						Unanimité
N°8	Modification du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) de la commune de Vorey	<p>valide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La modification du RIFSEEP pour la commune de Vorey telle que présentée ci-dessus</li> <li>- Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 11 avril 2024</li> <li>- La ou les délibérations instaurant le régime indemnitaire antérieurement sont modifiées ou abrogées en conséquence.</li> <li>- Les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget</li> </ul>						Unanimité
N°9	Adhésion 2024 à l'ANEM	Approuve l'adhésion de 318.45 € pour l'année 2024 à l'Association Nationale des Elus de la Montagne						Unanimité
N°10	Renouvellement contrat ILLIWAP	Approuve le nouveau contrat ILLIWAP tel que présenté et autorise Madame la Maire à la signer						Unanimité
N°11	Projet citoyen	<p>Prend acte de la commission « Projet citoyen » constituée de 4 membres : Cécile Gallien, Martine Mansuy, Mélodie Odoul et Gilles Collange.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approuve le Règlement Intérieur et la fiche réponse candidature du projet citoyen</li> <li>- Décide de lancer un appel à candidatures pour un projet citoyen en 2024</li> </ul>						Unanimité

QUESTIONS DIVERSES

N°12.1	<p>Adhésion au groupement de commandes porté par les Syndicats Départementaux d'Énergies de l'Ariège (SDE09), de l'Aveyron (SIEDA), du Cantal (SDEC), de la Corrèze (FDEE 19), du Gard (SMEG), du Gers (SDEG), de la Haute-Loire (SDE 43), des Hautes-Pyrénées (SDE65), du Lot (TE46), de la Lozère (SDEE), des Pyrénées-Orientales (SYDEEL 66), du Tarn (SDET) et du Tarn-et-Garonne (SDE82) pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique</p>	<p>Décide de l'adhésion de la commune de Vorey au groupement de commandes précité.  Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération.  Autorise Madame La Maire à signer de la convention constitutive pour le compte de la commune.  Prend acte des missions dévolues aux Membres Pilotes décrites au 5.2 de la convention constitutive et que le Membre Pilote de son département (ou le Membre Pilote auprès duquel il a été fait part du souhait d'adhésion au Groupement pour les membres dont le siège est localisé en dehors des départements des Membres Pilotes), ou par défaut le coordonnateur, demeure l'interlocuteur privilégié de la commune.  Prend acte des missions dévolues au coordonnateur décrites au 4.2 de la convention constitutive et autorise notamment le coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Vorey, et ce sans distinction de procédures.  S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.  Habilite le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires des réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Vorey.</p>	Unanimité
N°12.2	<p>Retrait de la délibération du 19 mars 2024 attribuant un marché public de travaux d'aménagement du centre bourg de Vorey</p>	<p>décide :  - Du retrait de la délibération du 19 Mars 2024 concernant l'attribution du marché public, travaux d'aménagement du centre bourg de Vorey</p>	Unanimité
N°12.3	<p>Droit de préemption – AI 105 et acquisition de la nouvelle parcelle AI 421 par la Commune</p>	<p>accepte l'ajout des propriétaires, Monsieur PORTAL et Madame TARDITS</p>	Unanimité